Ville de
JUZIERS
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2024 – TEMP 21

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 2 février 2024 par la société SUEZ Eau ;
Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux de création d'un branchement eau avec compteur TéléR qui auront lieu entre le 13 et le 27 mars 2024 de 08 heures 00 à 17 heures 00, 5 rue de la Rivière à JUZIERS.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant conformément aux dispositions de l'article 417-10 du code de la route à proximité du chantier sis 5 rue de la Rivière à JUZIERS, du 13 au 27 mars 2024.

Article 2. La circulation pourra être interdite et sera déviée par la rue des Trois Cornets à JUZIERS si nécessaire.

Article 3. Un pré balisage sera réalisé 48 heures avant ; les riverains seront informés par écrit par la société chargée des travaux.

Article 4. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 6. Madame le maire de la commune de JUZIERS, Madame le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 08 février 2024.

Le Maire, Ketty VARIN

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org